



### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;

VU les arrêtés du 1er août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Economie, Gestion ;

### **DECIDE**

## Article 1:

Le jury du semestre 3 de la licence mention Droit, Economie, Gestion mention Economie et Gestion, au titre de l'année universitaire 2022/2023, est constitué comme suit :

# Président du jury:

- Mme Camélia TURCU Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- M Christophe RAULT Professeur des Universités

# Membres du jury:

M Sébastien GALANTI
Mme Aurore INGARAO
Mme Anne LAVIGNE
M Prosper MOUAK
M Mathieu PICAULT
Maître de Conférences
Professeur des Universités
Professeur agrégé
Maître de Conférences

#### Article 2:

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orleans, le 22 novembre 2022

Tric BLOND